

Le Brasseur Syndical



Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Brasserie Labatt-CSN

Mot du Président



Volume 16, No : 02

Avril 2019

Main-d'œuvre de février

Nous avons de bonnes nouvelles à vous faire part. Suite à notre rencontre de février concernant les besoins de main d'œuvre, l'employeur procédera à la nomination de permanents cette année. C'est la première fois depuis son existence dans notre convention collective que cette clause porte ses fruits. La comptabilisation par l'employeur des besoins de main-d'œuvre de février rapportée auprès du syndicat a démontrée qu'il manquait 3.15 permanents. Ce taux est bas mais il faut préciser que les absences, les vacances, les congés sans solde et la formation sont exclus de ce calcul.

Le syndicat a donc fait une relance à l'employeur et a proposé la nomination de cinq nouveaux permanents. L'employeur a accepté dû au fait des besoins de main d'œuvre. De plus le 1^{er} avril il y aura nomination de deux nouveaux permanents en lien avec le 3/1, suite-au départ de 7 salariés en date du 1^{er} avril. Je tiens à souhaité à ces derniers une très belle retraite.

Avantage imposable sur le don de bière

Un règlement a eu lieu dans le dossier du grief déposé afin de contester le changement et l'augmentation des avantages imposable sur le don de bière qui s'est effectuée le 21 décembre 2018 et qui s'est reflété dans nos T4. Le calcul sera fait de cette façon.

Le prix de liste remis au gouvernement est de \$30.99 la caisse de 24. Donc, nous serons imposés à ce montant multiplier par 20 caisses de bière. Auparavant, nous étions imposées sur 40 caisses de douzaine. Le montant sera dorénavant de \$619.80 en avantages imposable sur le don de bière sur notre T4 de 2019.

Pour ce qui est des T4 2018, le montant a été de \$863.52, l'employeur ne corrigera pas les T4, mais l'année prochaine il va déduire la différence de \$863.52 moins le \$619.80 que nous aurions dû avoir été imposer. Montant dû de \$243.72 en avantage imposable de 2018. Donc, le T4 de 2019 sera de \$376.08 en avantage imposable sur la bière. L'autre question était les produits périmés pour la distribution sur le marché ou de mauvaise qualité. L'employeur nous précise qu'il nous donne le choix entre celui de qualité et non-qualité. Le non-qualité, l'employeur nous en donne plus que 2 caisses pour un don.

Assemblée générale annuelle du 23 mars 2019

Je tiens à remercier l'ensemble des salariés qui se sont présentés à l'assemblée générale. Le taux de participation n'était pas très élevé, mais le tout s'est très bien déroulée avec de bons débats.

Solidarité

Dans ce numéro

Mot du président 1

• Mot du conseiller 2

• Mot de M. Robert Daneau 3

Mot du secrétaire 4

Retrouvez-nous sur le Web

www.sttbl.ca

Pour nous joindre

Téléphone: 514-368-4999

Télécopie: 514-368-7771

Messagerie: sttbl.csn@gmail.com

Conseiller syndical



Droit de refus en vertu des normes du travail

Au premier janvier 2019, une réforme sur la loi sur les normes du travail est entrée en vigueur. Plus spécifiquement, cette réforme touche la continuité de quart et la remise des horaires de travail.

En effet, un salarié **peut refuser** de travailler pour les motifs suivants :

On lui demande de travailler plus de 2 heures au-delà de ses heures habituelles ou plus de 14 heures par période de 24 heures, selon la période la plus courte.

Il ou elle n'a pas été informé€ au moins 5 jours à l'avance de son horaire de travail, sauf lorsque la nature de ses fonctions exige qu'il ou elle demeure disponible ou dans le cas d'un travailleur agricole.

On lui demande de travailler plus de 50 heures, sauf si ces heures de travail sont étalées.

Actuellement, nous n'avons aucune décision relative à l'application de ces clauses, mais sachez que le comité exécutif reste à l'affût de celle-ci et que nous sommes actuellement en contestation via la procédure de grief. Si vous vous sentez lésé par l'employeur en fonction de la présente loi, veuillez communiquer avec un membre de votre structure syndicale.

Syndicalement,

Jean-Nicolas Blais
Conseiller syndical fédération du commerce

M. Robert Daneau



Bonjour à toutes et à tous
Dans un premier temps, j'aimerais féliciter les membres qui ont été réélus par acclamation au sein de l'exécutif et leur souhaite une bonne continuité.

Dans un deuxième temps, je veux souligner l'implication des candidats qui ont postulés sur les postes qui étaient à combler. Ce n'est pas toujours facile de se lancer; ça prend de la volonté, du courage, de la détermination et des convictions. Je suis heureux de voir l'intérêt que les plus jeunes portent à la cause de la défense des travailleuses et des travailleurs et qui croient à un syndicat, démocratique, autonome et Solidaire. C'est important la relève; c'est l'avenir et la pérennité du syndicalisme.

Félicitation tout particulièrement à Reuben St-Jean qui, je suis persuadé, rempliras avec brio les fonctions de trésorerie pour notre syndicat; poste que j'ai occupé depuis les deux dernières années à l'exécutif.

Merci à l'ensemble des membres du STTBL-CSN pour leurs confiances qui m'ont permis de remplir plusieurs fonctions au seins de l'exécutif durant les seize dernières Années. Ce fut un réel plaisir de travailler et de m'épanouir avec des gens qui ont tous à cœur la cause des travailleuses et travailleurs de Labatt.

Syndicalement votre
Robert Daneau



Mot du secrétaire

Bonjour chers/chères collègues,

Suite aux élections passées, plusieurs postes à l'intérieur du syndicat ont été comblés et nous vous remercions pour votre désir d'implication. Cependant, certains postes restent toujours vacants et avec les retraites prochaines de quelques-uns de nos membres, nous vous offrons un grand nombre d'opportunités de vous impliquer au sein de notre syndicat. 2024 peut sembler loin pour plusieurs mais nous voulons nous préparer d'avance. C'est pour cette raison que nous aimerions vous inviter à vous renseigner sur les postes disponibles. Par exemple, un poste de délégué syndical peut être une bonne porte d'entrée aux fonctions syndicales. En effet, ce poste offre une base de connaissances sur le fonctionnement et les pratiques courantes établies dans le syndicat. Plusieurs combats devront être menés, comme nos collègues l'ont fait avant nous, afin de nous garantir un meilleur avenir au travail. Je vous invite donc, chers/chères collègues de la relève, à vous informer afin de pouvoir vous impliquer dans le syndicat et ainsi nous aider pour nos combats à venir qui nous touchent tous et chacun. Nous avons la chance d'avoir des personnes expérimentées et bien informées présentement en place dans le syndicat, n'hésitez pas à leurs poser des questions afin de vous éclairer sur nos futures batailles.

Restons solidaire, apprenons et combattons ensemble!

Départ

Bonne retraite
Diane Boulé
Marc Brodeur
Yves Nolin
Denis Boileau
Yvon Curotte
Michel Arseneault
Pierre Chadronnet

Bruno Gaudet
Alain Limoge
**NOUVEAU PER-
MANENT**
Maxime Bonhomme
Guillaume Fournier
Michael Lachapelle
Luc Melancon

Guillaume Gravel
Daniel Sirois
Vincent Pelosse
Leary
Tom Beauvais

Collaborateurs:

Comité journal:

Marc-Eric Gagnon

VP à l'information:

Dominique Parent

Impression:

Copie Éclair

